

Louis valentin motheron
 aujourd'hui vingt huitieme jour de Septembre mil Sept
 cent quatre vingt trois l'an deuxieme de la republique
 francaise à neuf heures du matin pardevant moi Jacques
 Francois Joseph Lefebvre membre du conseil general de la
 commune de rojernes élu extraordinairement le neuf
 juin dernier pour dresser les actes destinés à constater les
 naissances, mariages et décès des citoyens est comparu en la
 Salle publique de la maison commune Francois Thomas
 Hardi manouvrier domicilié dans cette municipalité
 de rojernes lequel assisté de Louis valentin motheron
 chirurgien accoucheur âgé de soixante quatre ans et de mar
 therese dorothée merlier, femme à bernard alexandre dem
 ghem, chauffourier, âgé de quarante ans, tous deux départe
 ment du pas de calais a déclaré à moi Jacques Francois Joseph
 Lefebvre que genneviere Josephine Bailly son épouse en
 légitime mariage est accouchée ce matin à huit heures
 en la maison d'un enfant femelle qui m'a présentée
 et auquel il a donné le prénom de genneviere françoise
 d'après cette déclaration que les citoyens valentin
 motheron et marie therese dorothée merlier ont certifié
 conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite
 de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui
 me sont délégués, le présent acte que les témoins ont
 signé le père ayant déclaré ne savoir écrire.
 fait en la maison commune de rojernes jours mois et
 an susdit
 Louis valentin, motheron
 Marie therese Dorothée Merlier
 J. S. J. Lefebvre off: public

N.02.VD.7

N.1793.9.28

aujourd'hui vingt huitième jour de septembre mil sept cent quatre vingt treize l'an deuxième de la république française à neuf heures du matin pardevant moi Jacques François Joseph Lefebvre membre du conseil général de la commune de Wizernes élu extraordinairement le neuf juin dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune François Thomas hardi manouvrier domicilié dans cette municipalité de Wizernes lequel assisté de Louis Valentin Motheron chirurgien accoucheur âgé de soixante quatre ans et de Marie Thérèse Dorothee Merlier, femme à Bernard Alexandre Derminghem, chauffourier, âgée de quarante ans, tous deux département du Pas de Calais a déclaré à moi Jacques François Joseph Lefebvre que Genevieve Joseph Bailly son épouse en légitime mariage est accouchée ce matin à huit heures en sa maison d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Genevieve Françoise d'après cette déclaration que les citoyens Valentin Motheron et Marie Thérèse Dorothee Merlier ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que les témoins ont signé le père ayant déclaré ne savoir écrire
fait en la maison commune de Wizernes jours, mois et an susdits *j : f : j : lefebvre off : public*
Louis Valentin Motheron
Marie Therese Dorothee Merlier

Les actes de septembre à décembre 1793 ont été recopiés sur un autre feuillet selon le calendrier républicain suite à l'arrêté du 7 brumaire An 2.

Ci-dessous la photo de la deuxième version

De l'heure
Aujourd'hui Sept vint-troisième jour de l'année de la République
A été faite à neuf heures du matin pardevant moi Jacques
François Joseph Lefebvre sous-maire du conseil général de la
commune de Versailles élu extraordinaire pour le neuf juin
des lieux pour dresser les actes des mariages à constater la naissance
mariages et de ces des cités est comparu en la salle publique
de la maison commune François Thomas hardi marchand
domicilié dans la dite municipalité de Versailles lequel est
de Louis Valentin Mothéron chirurgien accoucheur âgé de
soixante quatre ans et de Marie Thérèse Dorothée Meslier
femme de Bernard Alexandre mari de Michel Meslier
âgé de quarante ans tous deux de part et d'autre de parents
et de leur conjoint Jacques François Joseph Lefebvre qui se nomme
Joseph Bailly son épouse en l'égilime mariage est intervenu
à huit heures en la maison d'un défunt François
qui m'a présenté et à laquelle il a obtenu le procureur de la commune
française. Après cette déclaration que les cités Louis Valentin
Mothéron et Marie Thérèse Dorothée Meslier ont certifié conforme
à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'acte
de l'homme j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
le présent acte que les témoins ont signé le promettant de le
faire écrire
Soit en la maison commune de Versailles jour, mois et an de la République
Louis Valentin Mothéron
Marie Thérèse Dorothée Meslier J. J. Lefebvre officier public